



PACS et location d'un appartement

Par **clara74**, le **07/07/2019** à **18:31**

Bonjour,

De nationalité française, je suis pacsée avec mon conjoint depuis 6 mois. J'ai acheté un bien que je vais faire louer. Pourrais je mettre son nom sur la quittance de loyer en tant que bailleur en même temps que le mien? Est ce que cela pourra servir de preuves de vie de couple pour la prefecture pour la demande de titre de séjour "vie privée et familiale"?

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **07/07/2019** à **18:42**

Bjr,

Non

Le bailleur possède des droits et des obligations à l'égard du locataire.

Votre ami n'est rien à l'égard du locataire, il est sans droits et sans obligations.

Pour justifier d'une vie de couple, il faut établir des contrats d'eau ou d'énergie au 2 noms, cela sera un début.

Par amajuris, le 08/07/2019 à 14:11

bonjour,

j'ajoute que le fait que votre partenaire serait co-bailleur de votre appartement, n'est pas une preuve de vie commune.

salutations